



*Nérétte & Associés*

Cabinet d'Experts Comptables

**FÉDÉRATION HAÏTIENNE DE FOOTBALL**

**ÉTATS FINANCIERS**

**AU 31 Décembre 2020**

**Rapport de l'auditeur Indépendant**

**Fédération Haïtienne de Football  
Rapport d'audit sur les états financiers  
Exercice clos le 31 décembre 2020**

Nous avons procédé à l'audit financier et comptable des états financiers ci-joints de la Fédération Haïtienne de Football (FHF), une association à but non lucratif, pour la période terminée le 31 décembre 2020. Ces états financiers sur lesquels nous avons donné notre opinion sont le bilan, le flux de trésorerie, l'état des recettes et des dépenses pour l'année considérée.

**Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers**

La direction de la Fédération Haïtienne de Football (FHF) est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux règles et méthodes comptables décrites dans les notes annexées. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

**Responsabilité de l'auditeur**

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit telles que définies par l'International Federation of Accountants (IFAC) à l'exception des limitations décrites ci après. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

### **Opinion avec réserve**

- (1) La Fédération ne paie pas et n'établit aucune provision pour acquitter ses redevances fiscales liées au paiement des salaires, primes, commissions, honoraires des consultants et cotisations patronales.
- (2) Le Stade Sylvio Cator appartenant à la Fédération n'est pas intégré au niveau de sa gestion dans la structure comptable de la Fédération. Faute de documentation suffisante, nous ne pouvons nous prononcer sur les revenus et les dépenses de ce Stade.
- (3) 50,000 dollars ont été décaissés, sans accord ou autre pièce justificative, pour la compagnie Red Bayan Group. Au 31 décembre 2020, nos travaux de validation de ce montant comptabilisé par la Fédération comme dépense « Frais de représentation » pour un montant de 5,100,000 gourdes au taux 102 gourdes pour un dollar n'était suivi d'aucun livrable.

A notre avis, sous réserve de l'incidence des points évoqués ci-dessus, ces états financiers donnent une image fidèle de la situation financière de la Fédération Haïtienne de Football au 31 décembre 2020, du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice, conformément aux règles et méthodes comptables applicables en Haïti.



*Jacques Nerette*  
**JACQUES NERETTE, CPAH  
NERETTE ET ASSOCIES**



# Fédération Haïtienne de Football

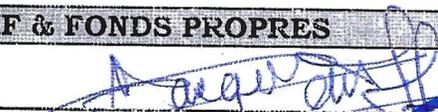
BILAN

Au 31 décembre 2020

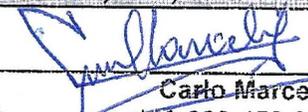
(Exprimé en gourdes haïtiennes)

ACTIF		2020	2019
<b>Actif court terme</b>			
Encaisse	Note 1	112,404	7,530,245
Avances aux employés		2,314,687	1,660,895
<b>Total actif à court terme</b>		<b>2,427,090</b>	<b>9,191,140</b>
<b>Actif long terme</b>			
<b>Immobilisation</b>			
Matériel de bureau		7,460,946	7,460,946
Matériel électrique		2,416,441	640,383
Matériel informatique		1,775,014	1,775,014
Matériel roulant		2,273,874	2,273,874
Génératrice		4,371,883	4,371,883
Terrain et Immeuble	Note 2	620,830,097	620,830,097
Eau potable & Installation		4,475,069	4,475,069
Equipement Sportif		3,116,601	3,116,601
Amortissement cumulé		(505,038,814)	(493,480,902)
<b>Total immobilisation</b>		<b>141,681,111</b>	<b>151,462,965</b>
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>144,108,201</b>	<b>160,654,104</b>

PASSIF ET FONDS PROPRE		2020	2019
<b>Passif court terme</b>			
Compte à payer		3,664,314	6,624,000
Découvert de Banque		634,750	-
Salaire à Payer		10,784,875	7,787,825
Electricité à Payer		7,624,320	7,624,320
<b>Total passif à court terme</b>		<b>22,708,259</b>	<b>22,036,145</b>
<b>Fonds propres</b>			
Fonds au 1 <sup>er</sup> janvier 2020		138,617,959	134,859,882
Résultat de la période		(11,657,688)	3,758,076
Redressement sur exercices antérieurs	Note 3	(5,560,329)	-
<b>Fonds au 31 Décembre 2020</b>		<b>121,399,943</b>	<b>138,617,959</b>
<b>TOTAL PASSIF &amp; FONDS PROPRES</b>		<b>144,108,201</b>	<b>160,654,104</b>

  
Jacques Nérette  
Nif : 003-056-670-4  
Comptable Professionnel Agréé



  
Carlo Marcelin  
Nif: 003-450-071-5  
Secrétaire Général



# Fédération Haïtienne de Football

## ETAT DES REVENUS ET DEPENSES Pour l'exercice terminant le 31 Décembre 2020 (Exprimé en gourdes haïtiennes)

	Note	2020	2019
<b>Subvention &amp; Revenus</b>			
Subvention de la FIFA	Note 4	194,286,755	300,088,459
Subvention de l'Etat Haïtien	Note 5	10,000,000	113,382,092
Autres Revenus & Subventions	Note 6	2,303,510	16,021,274
Droit de TV	Note 7	1,693,440	3,114,000
<b>Total Subvention &amp; Revenus</b>		<b>208,283,705</b>	<b>432,605,825</b>

<b>UTILISATIONS</b>			
Salaires	Note 8	74,236,604	70,902,540
Honoraires	Note 9	3,718,204	7,590,368
Transports & Voyages	Note 10	32,707,810	88,613,107
Perdiems & Primes	Note 11	9,493,111	83,053,597
Hébergement et nourriture	Note 12	27,237,257	52,929,882
Carburant et lubrifiant	Note 13	1,614,294	2,309,780
Subventions aux Clubs	Note 14	17,525,625	15,227,721
Entretien & réparation	Note 15	9,704,761	53,902,987
Frais Généraux	Note 16	5,998,579	12,738,787
Frais de Fonctionnement	Note 17	4,855,400	2,648,688
Frais d'entraînement	Note 18	5,317,504	23,402,943
Frais de représentation	Note 19	5,100,000	-
Autres Dépenses	Note 20	10,762,220	5,095,092
Amortissement		11,670,023	10,432,257
<b>Total d'utilisations</b>		<b>219,941,393</b>	<b>428,847,749</b>

<b>RESULTAT DE LA PERIODE</b>		<b>(11,657,638)</b>	<b>3,758,076</b>
-------------------------------	--	---------------------	------------------



# Fédération Haïtienne de Football

Etat de l'évolution de la situation financière  
Pour l'exercice terminé le 31 Décembre 2020  
(Exprimé en gourdes haïtiennes)

	2020	2019
<b>Résultat de la période</b>	<b>(11,657,688)</b>	<b>3,758,009</b>
Amortissement de l'exercice	11,670,023	10,432,257
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation avance sur Salaires	(653,792)	(1,660,895)
Augmentation découvert De Banque	634,750	(183,972)
Diminution Souscription à Payer	-	(1,750,057)
Diminution Compte à Payer	(2,959,686)	6,624,000
Augmentation Salaire à Payer	2,997,050	(8,631,175)
<b>Total des activités d'exploitation</b>	<b>30,658</b>	<b>8,588,167</b>
<b>Redressement exercice Antérieur</b>	<b>(5,672,441)</b>	-
<b>Activités d'investissement</b>	<b>(1,776,058)</b>	<b>(3,684,295)</b>
<b>Solde l'encaisse au début</b>	<b>7,530,245</b>	<b>2,626,305</b>
<b>Solde l'encaisse à la fin</b>	<b>112,404</b>	<b>7,530,178</b>



# Fédération Haïtienne de Football

Etat de l'évolution de la situation financière  
Pour l'exercice terminé le 31 Décembre 2020  
(Exprimé en gourdes haïtiennes)

	2020	2019
<b>Résultat de la période</b>	<b>(11,657,688)</b>	<b>3,758,009</b>
Amortissement de l'exercice	11,670,023	10,432,257
<b>Activités d'exploitation</b>		
Augmentation avance sur Salaires	(653,792)	(1,660,895)
Augmentation découvert De Banque	634,750	(183,972)
Diminution Souscription à Payer	-	(1,750,057)
Diminution Compte à Payer	(2,959,686)	6,624,000
Augmentation Salaire à Payer	2,997,050	(8,631,175)
<b>Total des activités d'exploitation</b>	<b>30,658</b>	<b>8,588,167</b>
<b>Redressement exercice Antérieur</b>	<b>(5,672,441)</b>	-
<b>Activités d'investissement</b>	<b>(1,776,058)</b>	<b>(3,684,295)</b>
<b>Solde l'encaisse au début</b>	<b>7,530,245</b>	<b>2,626,305</b>
<b>Solde l'encaisse à la fin</b>	<b>112,404</b>	<b>7,530,178</b>

## FEDERATION HAITIENNE DE FOOTBALL

### Tableau d'amortissement

*Pour l'exercice terminé le 31 Décembre 2020*

	Valeur Début	Augmentation	Valeur a amortir	Taux	Amortissement	Total Amort	Amor-Cumm	Valeur Comptable
Matériel de bureau	7,460,946	-	7,460,946	20%	479,521	479,521	7,460,946	-
Matériel électrique	640,383	1,776,058	2,416,441	10%	177,606	177,606	477,949	1,938,492
Matériel informatique	1,775,014	-	1,775,014	20%	355,003	355,003	878,707	896,307
Matériel roulant	2,273,874	-	2,273,874	20%	454,775	454,775	1,580,362	693,512
Génératrice	4,371,883	-	4,371,883	13%	252,447	252,447	4,483,995	(112,112)
Immeuble	106,746,785	-	106,746,785	5%	5,337,339	5,337,339	53,636,052	53,115,982
Stade sylvio cator	477,078,063	-	477,078,063	5%	3,854,166	3,854,166	434,020,020	43,058,043
Terrain	37,000,000		37,000,000		-	-	-	37,000,000
Eau potable & Installation	4,475,069	-	4,475,069	10%	447,507	447,507	1,790,028	2,685,041
Equipement Sportif	3,116,601	-	3,116,601	10%	311,660	311,660	822,868	2,293,733
<b>Total</b>	<b>641,822,017</b>	<b>1,776,058</b>	<b>646,714,676</b>		<b>11,670,023</b>	<b>11,670,023</b>	<b>505,150,926</b>	<b>141,568,999</b>



# Fédération Haïtienne de Football

## NOTES AUX ETATS FINANCIERS

31 DECEMBRE 2020

### NATURE DES ACTIVITES

La Fédération Haïtienne de Football (FHF) est une organisation privée de type associatif fondée le 12 Avril 1904, ayant son siège social au ranch de la Croix des Bouquets, commune de la Croix des Bouquets. Elle est membre de la FIFA, de la CONCACAF et de la CAFUNION.

Le but principal de la FHF est de promouvoir la pratique du football, le contrôler et le réglementer sur tout le territoire haïtien et d'organiser les compétitions de football sous toutes ses formes, en définissant les compétences concédées aux différentes ligues qui la composent.

Le financement des ses activités et des coûts de fonctionnement du siège social provient essentiellement des subventions de la Fédération Internationale de Football (FIFA) à travers le fonds Foward et autres fonds, de l'Etat Haïtien à travers différents mécanismes de support, des sponsors et de particuliers .

Durant l'exercice 2019-2020, la FHF a été dirigée par un Président élu et un Secrétaire Général coiffant différents comités . Au cours de l'année, le Président a été démis de ses fonctions et remplacé en même temps que la plupart des comités, par un Comité de Normalisation.

### Principes Comptables

Les états financiers ci-joints sont préparés selon les principes comptables généralement reconnus en Haïti et la méthode de comptabilité d'exercice. Conformément à cette méthode comptable, les revenus sont constatés dans la période où ils sont gagnés et les charges sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle elles sont engagées. Toutes les recettes et les dépenses, qui sont applicables à des périodes futures, ont été présentées comme différée ou prépayée dans les états financiers annexés.

### **Enregistrement des revenus**

La Fédération Haïtienne de Football (FHF) signe des conventions avec plusieurs bailleurs, avec des clauses parfois restrictives ou un temps de décaissement s'étalant sur deux exercices. Les contributions ou subventions sont comptabilisées lors de la réception des fonds ou de la notification de l'engagement du bailleur. Les contributions comportant des conditions exclusives imposées par le donateur ont présentées comme des augmentations de l'actif net non affecté si les restrictions expirent au cours de l'exercice dans lequel les subventions sont comptabilisées. Tous les autres contributions ayant des clauses restrictives sont présentées comme des augmentations de l'actif net temporairement ou définitivement affectés en fonction de la nature des restrictions. Lorsqu'une restriction expire, l'actif net des biens affectés temporaires est classé à l'actif net non affecté.

### **Comptes à recevoir**

Les comptes à recevoir contiennent des promesses de dons supportées par des engagements écrits ou signés par les parties, des sommes dues par les clubs ou des avances faites à des tiers dans le cadre de ses activités. La Fédération estime que pour la période sous audit que tous ces comptes à recevoir seront recouverts et qu'il n'y a pas lieu de prendre de provision pour mauvaise créance.

### **Provision pour mauvaise créance**

La FHF utilise une provision pour déterminer la valeur nette des comptes à recevoir. La provision est fondée sur l'expérience et l'analyse de la gestion de promesses spécifiques faites de l'exercice précédent. Aucune provision n'a été nécessaire en raison de la nature et de la conduite des engagements contractuels établis au 31 décembre 2020.

### **Immobilisations**

La politique de FHF a capitalisé les dépenses portant sur la propriété et de l'équipement dépassant de 1,500 USD. Les valeurs moindres sont passées en charges. Les immobilisations corporelles achetées sont capitalisées au coût. Les immobilisations corporelles recues en dons sont comptabilisées à titre de contributions à leur juste valeur marchande estimative quand les factures ne sont pas disponibles. Ces dons sont comptabilisés comme contributions non affectées si le donateur ne conditionne ces dons à des fins spécifiques. Les biens donnés avec restrictions explicites quant à leurs utilisations et les contributions en espèces qui doivent être utilisées pour acquérir des biens et

l'équipement sont comptabilisés comme des contributions restreintes. L'Organisation reclasse l'actif net affecté temporairement à actifs nets non affectés suivant les dispositions contractuelles. Les immobilisations corporelles sont amortis selon la méthode linéaire suivant le barème proposé par le Code Fiscal :

Équipement électrique	20%
Améliorations locatives	20%
Matériel Roulant	20%
Génératrice	12.50%
Matériel informatique	20%
Matériel de bureau	20%
Immeubles	5%

#### **Trésorerie et équivalents de trésorerie**

Aux fins de l'état des flux de trésorerie, l'encaisse comprend les dépôts courus, les comptes courants libellés en gourdes ou en dollars, les comptes d'épargne.

#### **Conversion des devises étrangères**

La monnaie fonctionnelle de la Fédération Haïtienne de Football est la gourde haïtienne (HTG). Par conséquent, les actifs et les passifs libellés en monnaie étrangères sont convertis en gourdes haïtiennes au taux de change en vigueur en fin d'année. Les revenus et les charges autres que l'amortissement sont convertis au taux d'origine ou au taux de change moyen si le taux d'origine ne peut être retracé. La FHF ne comptabilise pas dans l'état des résultats les gains et les pertes découlant de ces opérations. Les transactions effectuées en dollars américains sont convertis au taux de change moyen en vigueur à la date de la transaction. Le taux de change moyen de l'exercice clos le 31 Décembre 2019 était de 91.8658 gourdes haïtiennes et celui de 2020 était de 71.2516 gourdes haïtiennes pour un dollar. Le taux de change officiel publié par la Banque de la République d'Haïti, la Banque centrale d'Haïti, en date du 31 Décembre 2019 était 91.8658 gourdes haïtiennes et celui au 31 Décembre 2020 était 72.1605 gourdes haïtiennes pour un dollar.

## **Actif Net**

L'actif net, les revenus/gains et les dépenses de la Fédération sont classés comme temporairement restreinte et sans restriction suivant l'existence ou l'absence de restrictions imposées par les donateurs. Ces classifications sont définies comme suit:

L'actif net temporairement restreint contient des restrictions imposées par les donateurs qui permettent à la FHF d'utiliser ou dépenser les biens donnés uniquement pour un but spécifié. Il pourra être classé autrement si le temps prévu s'est écoulé ou par une action de la FHF.

Les bailleurs de fonds ne limitent pas les actifs nets non affectés, ou les restrictions imposées par les donateurs ont expiré.

A la fin de l'exercice, il existe une probabilité que les fonds seront dépensés parmi les fonds affectés reçus au cours de l'exercice. Afin de s'assurer que ces fonds ne sont pas transférés à l'actif net, les revenus reportés sont comptabilisés.

Pour tous les programmes dont les fonds sont différés, les revenus égalent les dépenses et il n'existe pas de fonds non dépensés à la fin de l'exercice. Le revenu en excédent des frais, le cas échéant, sera reconnu comme le solde du fonds pour l'année.

## **Charges de fonctionnement**

FASB ASC 958-205-55, non-entités à but lucratif -Présentation des états financiers- Lignes directrices de mise en œuvre et Illustrations (anciennement SFAS No.117) exige la présentation par les classifications fonctionnelles. Les dépenses des services de programme doivent être présentées séparément des dépenses de soutien de l'activité. Les activités de soutien de la FHF sont effectuées par des bailleurs sous la rubrique « Support Institutionnel ». La direction estime que l'ensemble des activités de l'Organisation sont liées à des programmes.

### **Exonération fiscale**

Le Financial Accounting Standards Board (FASB) a publié le FASB ASC 740-10-50, Impôts sur les bénéfices (anciennement FIN 48, Comptabilisation des incertitudes liées aux impôts sur les bénéfices), qui exige que les entités présentent des positions connues ou anticipées de l'incertitude de l'impôt sur le revenu. En tant qu'organisme sans but lucratif constitué en vertu de la loi haïtienne, la Fédération Haïtienne de Football est exonérée d'impôts sur le revenu, n'acquies pas la Taxe sur le Chiffre d'Affaire (TCA), et en tant qu'organisme reconnu d'utilité publique ne paie pas la Contribution Foncière des Propriétés Bâties (CFPB). Cependant, elle se doit d'effectuer des prélèvements sur les salaires, commissions, primes et acquies les taxes parafiscales ainsi que les cotisations patronales.

**Note 1**

Au 31 décembre l'encaisse de la Fédération est ainsi constituée

<b>Encaisse</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Petite Caisse 500 @ 72.1605	36,080	46,000
Sogebank HTG 6828	68,050	1,957,432
Sogebank usd 7785	2,342	4,805,555
Sogebank usd	-	708,972
Sogebank gdes	-	12,286
UNIBANK Usd 4596	5,932	-
<b>Total de l'Encaisse</b>	<b>112,404</b>	<b>7,530,245</b>

**Note 2****Terrain et immeubles**

Cette rubrique regroupe essentiellement :

- Une propriété fonds et bâtisses, entièrement clôturée, d'une superficie de cinq (5) hectares de terre, abritant six (6) immeubles de vocation différentes, quatre (4) terrains de jeu,
- Le stade Sylvio Cator qui n'a pas une valeur marchande immédiate mais dont le coût de remplacement tourne autour de 10 000 000 dollars. Construit en 1951 et homologué par la FIFA, il a été l'objet de travaux importants en 2012 sans toutefois répondre totalement aux normes internationales actuelles sur l'implantation et la gestion des stades. Cette rubrique regroupe essentiellement :

Terrain clôturé	37 000 000
Bâtiments	106 751 785
Aménagement Stade Sylvio Cator	477 078 312
<b>Total terrain et immeubles</b>	<b><u>620 830 097</u></b>

**Note 3****Redressement sur exercices antérieurs**

Il s'agit des Rectifications des états financiers des exercices antérieurs, des écritures non enregistrés sur le système au cours des exercices antérieurs.

<b>Redressement sur exercices antérieurs</b>	<b>5,560,329</b>
<b>@ Fonds Propres</b>	<b>5,560,329</b>

**Note 4**

La subvention de la FIFA est constituée par le programme FORWARD et autres d'une enveloppe globale de 1,912,262.39 Usd et du support de la CONCACAF pour Usd 148,000 pour l'année 2020.

<b>Subvention FIFA</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Versement FAP USD	179,649,885	259,623,516
Concacaf	14,636,870	40,464,943
<b>Total Subvention FIFA</b>	<b>194,286,755</b>	<b>300,088,459</b>

#### **Note 5**

<b>Subvention de l'état Haïtien</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
L'Etat Haïtien	10,000,000	113,382,092
<b>Total Subvention de l'Etat Haïtien</b>	<b>10,000,000</b>	<b>113,382,092</b>

#### **Note 6**

Il s'agit des rentrées collectées dans le cadre de services ou de frais liés au statut de membre affilié tels que les droits de licence ou des revenus provenant de la location du stade.

<b>Subvention et Revenus</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Autres Subv.	1,116,080	15,505,674.00
Revenus Membres	982,250	515,600.00
Gain sur Change	205,180	
<b>Total Subventions &amp; Revenus</b>	<b>2,303,510</b>	<b>16,021,274</b>

#### **Note 7**

##### **Droit de TV**

Il s'agit d'un contrat entre la Fédération Haïtienne de Football et Canal Plus afin de faire la retransmission des matchs du championnat national.

#### **Note 8**

<b>Salaires</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Personnel Régulier	16,335,629	14,082,194
Personnel Contractuel	23,741,563	22,927,188
Personnel de Soutien	6,915,074	6,176,401
Salaires Entraîneurs/Encadreur et autres	27,244,338	27,716,758
<b>Total Salaires</b>	<b>74,236,604</b>	<b>70,902,541</b>

#### **Note 9**

<b>Honoraires</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Audit Externe	1,023,000	568,750
Entraîneurs	1,100,453	3,499,412
Consultants	408,000	3,144,201
Services Légaux	19,656	96,754
Médecine	744,380	92,750

Expert en Communication	127,500	38,500
Société de Sécurité	295,215	150,000
<b>Total Honoraires</b>	<b>3,718,204</b>	<b>7,590,367</b>

<b>Note 10</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
<b>Transports &amp; Voyages</b>		
Location de véhicules	3,109,898	2,403,474
Taxi externe	1,089,440	447,773
Transports bus	2,112,603	4,260,132
Subv. remb. Transports	719,277	912,481
Billets avion	13,620,621	56,865,429
Visas & autres doc. de voyage	2,556,997	6,636,391
Taxes Frontalières	134,043	153,940
Autres frais de transp. & voyag	9,364,932	16,933,486
<b>Total Transports &amp; Voyages</b>	<b>32,707,810</b>	<b>88,613,107</b>

<b>Note 11</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
<b>Perdiems &amp; Primes</b>		
Perdiem Officiels	1,267,925	4,580,600
Perdiems Joueurs & Encadreur	1,363,569	10,631,071
Perdiems Arbitres	4,062,493	7,128,395
Perdiem Commissaires	226,163	933,515
Perdiems Cadres de la FHF	433,240	941,758
Journaliste	44,000	509,240
Organisateurs champ	817,825	3,297,930
Primes de matches	1,277,896	55,031,088
<b>Total Perdiems &amp; Primes</b>	<b>9,493,111</b>	<b>83,053,597</b>

<b>Note 12</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
<b>Hébergement et nourriture</b>		
Hébergement Hôtel	8,818,974	3,023,600
Hébergement et autres	616,654	
Frais de repas extérieur	476,541	30,129,937
Achat de nourriture	88,000	597,897
Achat de boissons	479,456	102,886
Matériels & Ustensiles de cuisi	24,889	131,990
Propane pour la cuisine	742,324	1,031,605
Achat de produits alimentaires	12,640,664	267,958
Autres frais Heb & nourriture	3,349,756	1,180,383
Hébergement et nourriture Autres	-	16,463,626
<b>Total Hébergement et nourriture</b>	<b>27,237,257</b>	<b>52,929,882</b>

<b>Note 13</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
<b>Carburant et lubrifiant</b>		
Génératrice	1,450,732	1,965,273
Véhicules	163,562	344,507
<b>Total carburant et lubrifiant</b>	<b>1,614,294</b>	<b>2,309,780</b>

<b>Note 14</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Subventions aux Clubs	17,525,625	15,227,721
<b>Total Subvention</b>	<b>17,525,625</b>	<b>15,227,721</b>

<b>Note 15</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
<b>Entretien &amp; Réparation</b>		
Immeubles	2,641,162	1,293,975
Terrains de football	935,200	47,051,242
Entretien & réparation Véhicule	532,890	387,459
Matériels électriques	-	86,119
Aménagement et nettoyage	1,443,142	1,465,052
Produits d'Entretien & réparation	4,152,367	3,619,139
<b>Total Entretien &amp; réparation</b>	<b>9,704,761</b>	<b>53,902,986</b>

<b>Note 16</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
<b>Frais Généraux</b>		
Loyer	747,647	1,227,076
Matériel/Logiciel Informatique	12,090	170,027
Communication & Internet	979,397	1,038,021
Frais postales et Exp. Courrier	22,259	18,836
Fourniture de Bureau	171,010	617,529
Eau & Electricité	6,000	
Procédures douanières	1,066,810	2,522,368
Frais d'émission pièces légales	224,400	16,000
Frais & Charges Bancaires	519,369	1,437,209
Frais de production de licences	248,062	48,888
Publicité / Promotion	1,033,784	3,300,882
Frais de documentation	237,474	162,526
Divers	36,970	235,367
Frais légaux/charges Administratives	402,320	
Fournitures Scolaires	290,987	1,944,059
<b>Total Frais Généraux</b>	<b>5,998,579</b>	<b>12,738,787</b>

<b>Note 17</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
<b>Frais de fonctionnement</b>	<b>4,855,400</b>	<b>2,648,688</b>

<b>Note 18</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
<b>Frais d'entrainement</b>		
Eau Traitée	110,357	99,503
Glace	270,406	69,800
Transport	81,230	26,500
Frais aux Entraîneurs	1,417,055	20,125
Frais Médicaux	57,876	6,173,822
Produits alimentaires spécifique	3,237,380	334,790
lessives spécifiques	27,500	112,294
Equipements Sports & Uniforme	-	13,823,860
Préparation Sélection	115,700	2,742,250
<b>Total Frais d'entrainement</b>	<b>5,317,504</b>	<b>23,402,944</b>

<b>Note 19</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
Un contrat a été signé et payé à une firme de marketing basé aux Etats Unis.		
Frais de représentation	5,100,000	-

<b>Note 20</b>	<b>2020</b>	<b>2019</b>
<b>Autres Dépenses</b>		
Formation Continue	819,719	1,360,000
Sponsor	990,000	1,593,419
Subventions aux Ecoles	15,000	1,007,821
Droit TV	-	663,102
Subventions diverses	1,889,000	470,750
Frais de Service rendu	1,076,076	-
Cadeaux & Dons	4,078,266	-
Trophées	259,243	-
Animation culturelle	1,002,046	-
Décoration	497,870	-
Droits d'entrée stade	15,000	-
Location salle de rencontre	120,000	-
<b>Total autres Dépenses</b>	<b>10,762,220</b>	<b>5,095,092</b>

\*\*\*\*\*